



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 29 janvier 2007

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SUR LES MARCHÉS DU TRAVAIL : LES PARTENAIRES SOCIAUX AGISSENT POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS QUI SUBSISTENT

Aujourd'hui, les partenaires sociaux européens - CES, BUSINESSEUROPE, UEAPME et CEEP - ont publié un [rapport](#) qui montre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur stratégie commune sur le plan de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport décrit comment les quatre priorités identifiées dans le « cadre d'actions relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes », adopté en mars 2005, ont été intégrées, dans 20 pays, au travail des partenaires sociaux consacré à l'égalité hommes-femmes. Il fournit également des informations utiles sur les actions de suivi qui ont été entreprises aux niveaux européen, national, interprofessionnel, sectoriel et dans les entreprises.

Le rapport montre que l'introduction dans les différents contextes nationaux du « cadre d'actions » européen conjoint a donné un nouvel élan aux travaux des partenaires sociaux en matière d'égalité hommes-femmes. De multiples actions ont été menées, comme la négociation de conventions collectives, des discussions avec les pouvoirs publics, l'élaboration de nouvelles politiques d'égalité entre les hommes et les femmes ou le développement de projets visant à s'attaquer aux inégalités entre sexes. Pendant la première année de mise en œuvre, les activités visant à traduire et à diffuser le cadre d'actions ont constitué une part importante des actions menées.

Ce rapport révèle également que pendant la première année de mise en œuvre, de nombreuses organisations ont axé leurs activités sur l'amélioration de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Les partenaires sociaux ont élaboré différents outils pour faire en sorte que l'organisation du travail réponde aux besoins tant des entreprises que des travailleurs (introduction ou extension des périodes de congé, prévention des longs horaires de travail, promotion de formes de travail flexibles et innovantes telles que le télétravail, etc.). Les partenaires sociaux se sont également penchés sur la question de l'égalité des salaires entre hommes et femmes, grâce à différents types d'activités (élaboration d'outils d'information et d'encadrement, programmes de formation, études et/ou statistiques afin de mieux cerner les causes sous-jacentes de l'écart salarial entre hommes et femmes, stratégies d'entreprise, etc.). De plus, des efforts ont été menés par les partenaires sociaux dans le but de s'attaquer aux problèmes de ségrégation sur le marché du travail et de sous-représentation des femmes dans la prise de décision.

Les partenaires sociaux européens présenteront officiellement les premiers résultats de leur travail à la Ministre van der Leyen et au Commissaire Spidla, lors du lancement de « l'année européenne de l'égalité des chances pour tous », à Berlin, les 30 et 31 janvier 2007.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Maria Fernanda Fau, BUSINESSEUROPE	Tel.:+32(0)2 237 65 62	www.businessseurope.eu
Francesco Longu, UEAPME	Tel.:+32(0)2 230 75 99	www.ueapme.com
Gin Ngan, CEEP	Tel.:+32(0)2 229 21 58	www.ceep.org
Patricia Grillo, CES	Tel.: +32(0)2 224 04 30	www.etuc.org